REGLEMENT INTERIEUR

Puces des couturières et loisirs créatifs
Dimanche 9 Janvier 2022

Mise en place des stands : dimanche à partir de 8h00.

1- L'exposant s'engage à respecter le protocole sanitaire, lié à la Covid 19, en vigueur.

2- Ouverture au public : **De 9h à 13h.**

3- Le prix de la table **12 €**.

4- Après installation, l'exposant s'engage à stationner son véhicule sur le parking prévu à cet effet.

5- Toute inscription est ferme et définitive, non remboursable.

6- L'exposant s'engage à **respecter les horaires et prend note qu'aucun départ anticipé ne sera accepté.**

7- L'exposant s'engage à ne vendre que des tissus propre, matériel de coutures (boutons, mercerie ancienne, laine, machine à coudre, surjeteuse etc…), fournitures pour travaux manuels et créatifs.

8- L'exposant s'engage à reprendre tous ses invendus.

9- En cas de non respect de ce règlement, l'association sera seule juge et pourra prendre toutes dispositions nécessaires.

10- Ce règlement est déposé à la mairie de Marckolsheim.

Attention les enfants des exposants présents aux puces des couturières durant la journée sont sous la responsabilité des parents.

Ayant pris connaissance de ce présent règlement, l'exposant en accepte toutes les conditions.

NOM **DATE** **SIGNATURE**